

Avis concernant l'endroit où seront établis les bureaux de vote par anticipation

Municipalité
Notre-Dame-de-Pontmain

Scrutin du
2017 11 05
année mois jour

Je, Sylvain Langlais,
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier, avise les :

- partis autorisés ou équipes reconnues et candidats indépendants;
- représentants des personnes habiles à voter;

A) que j'établis des bureaux de vote par anticipation, accessibles aux personnes handicapées, aux endroits suivants :

Page 1 de 1

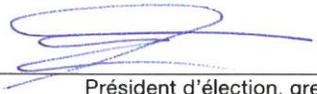
BUREAU DE VOTE		ENDROIT (Adresse)	SECTIONS DE VOTE RATTACHÉES À CE BUREAU (N°)
BVA*	BVI* (le cas échéant)		
✓		22, chemin de l'arc-en-Ciel à Notre-Dame-de-Pontmain	De 1 à 2
			De à

* BVA : bureau de vote par anticipation
* BVI : bureau de vote itinérant

B) que ces bureaux seront ouverts :

{	BVI	<input type="checkbox"/> 8 ^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le		de		à	
			année mois jour		heure minute		heure minute
		<input type="checkbox"/> 7 ^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le			heure minute		heure minute
		<input type="checkbox"/> 6 ^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le			heure minute		heure minute
{	BVA	<input checked="" type="checkbox"/> 7 ^e jour précédant celui du scrutin le	2017 10 29	de	12 h	à	20 h
			année mois jour		heure minute		heure minute
		<input type="checkbox"/> 6 ^e jour précédant celui du scrutin (le cas échéant) le			heure minute		heure minute
			année mois jour		heure minute		heure minute

Signature



Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

2017 10 11
année mois jour